

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 40

Artikel: Les vieux poètes : ronde de table
Autor: La Motte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

“ PUBLICITAS ”

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont recues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 5 octobre 1918. — Les dangers de la rue (J. M.). — Les vieux poètes (La Motte). — Les bolets (V. F.). — Lé z'écocheu. — Le tour du lac en 1845. — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Boutades.

LES DANGERS DE LA RUE

Si l'on songeait à tous les dangers auxquels on est exposé lorsqu'on sort de chez soi, on ne quitterait jamais son logis.

Aujourd'hui, il semble qu'on n'ait qu'une crainte, non pas celle de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, mais celle de la grippe, qui est le plus sûr moyen de contracter la maladie. Telle crainte s'explique, toutefois. La grippe est une vilaine visiteuse ; elle est traîtresse. En quelques jours, elle vous règle définitivement votre compte, ou bien elle vous laisse, des semaines durant, affaibli, souffrant, entre la vie et la mort, en quelque sorte. Le ciel nous préserve de la grippe ! Et pour cela, les médecins recommandent précisément qu'on sorte le moins possible de chez soi, qu'on évite les voyages, qu'on fuie les lieux où s'entasse la foule, etc.

Mais il est d'autres dangers encore que la grippe et dont la menace vous accompagne, fidèle, inexorable, dans toutes vos courses en ville ou en campagne.

Vous pouvez recevoir une tuile, un pot à fleurs ou un vase, pas à fleurs, sur la tête. Vous pouvez être mordu par un cheval de mauvais caractère ou un chien enragé. Vous pouvez être surpris, renversé, écrasé par un attelage, une automobile, une moto ou même une simple bicyclette. Vous pouvez être attaqué par un fou furieux, échappé d'un asile, ou par un tranquille citoyen, subitement atteint d'aliénation mentale ; ou encore par un gredin à l'affût d'un « bon coup ». Vous pouvez être frappé d'apoplexie.

Vous pouvez même, vous, paisible citoyen, être arrêté en lieu et place d'un malfaiteur qui aura eu beaucoup moins de peine à tromper l'habileté de la police que vous n'en aurez à faire reconnaître votre complète innocence, tout évidente qu'elle soit. On vous conduira au poste, sans civilité ; on vous apostrophera peut-être, sans égards ; on vous refusera, impitoyablement, qui sait ? tous les moyens de vous justifier, vous menaçant, au surplus, à chacune de vos dénégations et de vos justes protestations de vous « fourrer dedans, si vous faites le malin ». Et si, à la faveur de quelque doute, quand même, sur votre culpabilité, on vous laisse enfin sortir, vous seriez, sans doute, bien naïf d'attendre des excuses avant d'avoir porté vos doléances en haut lieu.

Il faut bien dire, il est vrai, qu'il est plus aisé et moins dangereux d'arrêter un bon bourgeois qui, la conscience tranquille, s'en va son chemin, sans défiance, que de poursuivre un malfaiteur fuyant à toutes jambes et dont la ceinture dissimule peut-être un poignard à la lame effilée ou un browning bien chargé.

Eh ! bien oui, tout cela se voit.

« Mais, c'est terrible, direz-vous ; c'est à ne plus mettre un pied à la rue ! »

Que voulez-vous, ce sont les petits imprévus de la vie. Imprévus, n'est pas précisément le mot propre, car, au fond, chacun sait que tout cela s'est vu, se voit et se verra vraisemblablement jusqu'à la fin du monde. Ces accidents ne sont des « imprévus » qu'au moment où ils arrivent. Et c'est bien heureux.

« Alors, que faire ? » demandez-vous.

Que faire ?... Hélas ! s'y résigner philosophiquement, comme à tout ce qui participe de l'instabilité et de l'insécurité de la vie en ce bas monde.

Et puis, à côté de ça, il n'est quand même pas inutile de prendre quelques élémentaires précautions. Ne pas longer de trop près les maisons, quand le vent souffle en tempête ou, le matin, à l'heure où les gracieuses ménagères arrosent leurs pots à fleurs ; ne pas séjourner trop longtemps, en parlant haut, la nuit, sous les fenêtres d'un monsieur ou d'une dame nerveux, à la main prompte à saisir le premier objet venu pour vous le lancer à la tête ; c'est rarement leur bougeoir ou leur montre. Il faut, si vous traversez la chaussée et que vienne un attelage quelconque, auto, moto, bicyclette, rester immobile. Si vous cherchez à vous garer, vous risquez fort un malentendu entre vous et le conducteur du véhicule, au sujet du côté à prendre. Crac ! c'est la collision. Et il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent que vous en soyez la principale victime. Il ne faut pas passer non plus le long d'une maison au chêneau de laquelle un couvreur a suspendu sa plaque indicatrice ; ni passer trop près des chevaux que vous ne connaissez pas pour tout à fait inoffensifs.

En ce qui touche les chiens enragés, les fous furieux et les malandrins, ma foi... puisse le sort vous épargner si périlleuse rencontre.

Quant à l'arrestation arbitraire, aux erreurs possibles des représentants de la force publique, il semble que le mieux pour les prévenir serait de se faire connaître, avantageusement, bien entendu, de tous ces honorables gardiens du bon ordre, afin qu'ils ne soient pas tentés de prendre un honnête citoyen pour un malfaiteur et qu'ils ne menacent pas le premier du violon, sous prétexte d'assurer sa sécurité. On ne voit guère d'autre moyen de parer à une bien désagréable mésaventure pour celui qui en est victime.

Maintenant, comme il est juste de ne pas mettre tout sur le dos du même, c'est-à-dire sur celui de « l'exposé aux dangers de la rue », on peut aussi demander aux couvreurs, aux jolies dames qui arrosent leurs pots à fleurs, la plus grande prudence ; au monsieur ou à la dame nerveux, de calmer ses nerfs et de ne pas trahir, dans un mouvement d'impatience, les secrets de la table de nuit. On peut prier les automobilistes, les motocyclistes et bicyclistes, les conducteurs d'attelages de tout genre de modérer leur allure, surtout dans la traversée des carrefours animés d'une grande circulation. Les

propriétaires de chevaux mordreurs feront peut-être bien de leur mettre une museraille ; les propriétaires de chiens, d'adopter aussi la « museraille permanente », en prévision de la rage. On peut prier les directeurs d'asiles d'aliénés de veiller aux évasions de leurs pensionnaires fureux, évasions d'ailleurs très rares, hâtons-nous de le dire.

On pourra aussi prier les autorités chargées du recrutement, de l'instruction et de la surveillance des représentants de la force publique, de redoubler de vigilance et de sagacité, afin de prévenir des erreurs d'autant plus regrettables qu'elles sont susceptibles de jeter le discrédit et le ridicule sur un corps qui a justement besoin de jouir de la considération et de la confiance publiques, comme aussi d'avoir l'autorité nécessaire pour accomplir la tâche difficile et délicate qui lui incombe.

Voilà, semble-t-il, comment on peut le mieux parer, dans la mesure du possible, aux dangers de la rue. Il faut que chacun y mette un peu beaucoup du sien.

* * *

Mais nous ne voulons pas rester sous une si triste impression. Puisque les « dangers de la rue » nous ont donné occasion de parler des honorables représentants de la force publique, terminons par une anecdote, qu'on nous a donnée pour authentique et dont ils seront les premiers à rire.

C'était un soir de 14 juillet. Un citoyen, appartenant à des familles françaises, faisait partir quelques pétards et lançait quelques fusées sur la terrasse de sa villa. Tout le voisinage se réjouissait de concert de cette manifestation.

Tout à coup, on sonne à la porte de la villa. Le propriétaire va ouvrir. C'est un représentant de la force publique, qui, sa casquette à la main et très poli, du reste, demande :

— Pardon, monsieur, avez-vous une autorisation pour faire partir ces pétards et ces fusées ?

— Une autorisation ?... Mais, en faut-il une ?
— ... Ma foi... après tout... je n'en sais rien, répond le représentant du règlement, qui s'excuse, un peu confus, salut et part. J. M.

LES VIEUX POÈTES

Ronde de table.

Que chacun boive à ce qu'il aime ;
Rions, chantons et buvons bien.
Pour moi, je bois au bon vin même.
Voilà mon couplet ; dis le tien.

Je ne bois qu'à mon Isabelle,
Sans qui je ne puis aimer rien ;
Le bon vin ne vaut rien sans elle.
Voilà mon couplet ; dis le tien.

Célébrons mon épouse Hortense,
Malgré le conjugal lien ;
Mais c'est pour boire à son absence.
Voilà mon couplet ; dis le tien.

Pour moi, dans cette douce guerre,
L'ami du bon vin est le mien.

Je bois à qui remplit mon verre.
Voilà mon couplet ; dis le tien.

LA MOTTE.

LES BOLETS

Sevrés de jouissances tout l'été, à cause de la sécheresse, les champignonistes se ratrappent. Rarement ils ont vu poussée de bolets aussi belle que ces jours-ci. Ils n'ont qu'à se baisser pour en prendre. Partis avant l'aube, ils regagnent la ville, exténués mais glorieux, avec des charges de vingt et trente kilos. L'un d'eux, avant-hier, se vantait même d'avoir fait une journée de 150 francs. A 3 francs le kilo, compétez combien il en avait. On nous cite un marchand de comestibles qui en a déjà acheté une tonne. Il les sèche ; car le bolet sec se conserve admirablement. Il en faut peu pour relever une sauce, parfumer la viande ou le riz. D'aucuns préfèrent les consommer frais. C'est un met délicat et savoureux, à condition de ne pas leur enlever leur arôme subtil en les bouillissant comme on le fait des champignons douteux.

On compte plusieurs espèces de bolets. « Dans les forêts du canton de Vaud, il y en a bien une demi-douzaine, dit le docteur Bourget ; mais tenez-vous-en au « bolet comestible » (*Boletus edulis*), celui qui est appelé « cépe » en France ; c'est le plus répandu, le plus facilement reconnaissable et le meilleur.

« Une demi-journée passée dans les bois du pied du Jura suffit pour en récolter des paniers pleins.

« Dès le mois de juillet au mois d'octobre, il montre son chapeau brun, feutré en dessous par les tubes caractéristiques, jaunâtres ou grisâtres.

« Ne récoltez pas les exemplaires trop gros, qui sont plutôt coriaces. Comme il y en a assez, contentez-vous de ramasser les plus jeunes. Ils sont beaucoup plus tendres et plus parfumés ».

La forêt n'est pas le seul asile des bolets. On en rencontre aussi dans les chemins herbeux et dans les hautes prairies. Même, il nous est arrivé d'en découvrir toute une colonie, sous des cerisiers, à deux pas de Savigny.

Quand foisonnent les bolets, comme maintenant, il est des gourmets qui dédaignent tous autres champignons. Ils se les font servir « au blond », coupés en carrelets, ou encore en vol-au-vent, en « bouchées à la reine », en croûtons formés du chapeau et dont la farce, assaisonnée de fines herbes, est faite du pied émietté. Cette dernière manière est celle des cèpes à la bordelaise, chantée par Monselet dans le sonnet que voici :

LES CÉPES

Dans son œuvre aux grosses couleurs,
Paul de Koch dit : « Vivent les crêpes ! »
De son côté, l'auteur des *Guêpes*¹
Dit : « Vivent la mer et les fleurs ! »

J'ai mes goûts comme ils ont les leurs ;
Je franchirais forêts et steppes
Pour savourer un plat de cépes,
Mais de Bordeaux et non d'ailleurs.

Vivent les cépes ! Ma narine
Croît les sentir dans la bassine
Pleine d'huile et d'ail haché fin.

O saveurs ! ô douceurs, ô joies !
De la terre ce sont les foies,
Et par eux renait toute faim !

Le bolet n'est pas moins apprécié des humbles consommateurs que des gastronomes. C'est le ragoût de veau des pauvres diables, et il ne leur coûte rien, puisque la nature le leur abandonne. Cette largesse, malheureusement, est éphémère. Aussi, faut-il voir, le dimanche matin, les kyrielles de citadins, à pied ou en tram, qui se répandent dans les forêts. Ceux-là aussi doivent s'écrier : « Vivent les bolets ! » Ils ré-

coltent d'ailleurs avec un même amour chantelles, lactaires délicieux, pieds de mouton et mousserons de toutes nuances. Dame ! ce seront peut-être bientôt les seules victuailles qu'on pourra se procurer sans cartes.

V. F.

Un truc. — Dernièrement, chez un cordonnier de Lausanne, un client essayait une paire de chaussures nationales. « Elles vont admirablement, dit-il, en frappant plusieurs fois par terre, chaussé des deux souliers neufs. Soudain entre un quidam à la mine furieuse :

« Ah ! vous voilà, espèce de malotru ! » criait-il à l'acheteur en lui appliquant un formidable soufflet ; puis il se sauva à toutes jambes.

« Oh ! oh ! rugit l'autre, je te rattraperai bien ! » Et de s'élancer à sa poursuite.

Le marchand attend encore son argent, car c'étaient deux adroits filous. (Authentique.)

C. P.

LE Z'ÉCOCHEÜ

(*Patois du Bas-Valais*)

A, à, à, no fô portâ denâ
A ceu quattro grô temiplâ
Que fazon patin, patâ.

A, à, à, no fô portâ denâ.

E, é, é, no a fallu dzerbé
Po povai inmatielé

Lé pezète et lé râne.

E, é, é, no a fallu dzerbé.

I, i, i, no fôdré no z'impli ;
Se n'in rinque de seri,

Saré vito dedzeri.

I, i, i, no fôdré no z'impli.

O, o, o, n'in tant medzia de gremô,
Avoui tant d'ordzo pelô,

Que no no sin tot conslô !

O, o, o, n'in tant medzia de gremô.

U, u, u, n'in fenamein tot byu,

Car l'on v'in jamais pansi,

Comme quan on a bien battu.

U, u, u, n'in fenamein tot byu.

Chanson populaire.

(*Traduction*)

Les batteurs en grange.

A, a, a, il nous faut porter dîner
A ces quatre gros gaillards,
Qui font patin, pata, a, a, a...

E, é, é, il nous a fallu taper
Pour pouvoir écraser

Les poisettes et le colza é, é, é.

I, i, i, il nous faudra nous remplir ;
Si nous n'avons que du séré,

Il sera vite digéré, i, i, i.

O, o, o, nous avons tant mangé de noyaux
Avec tant d'orge pilé,

Que nous sommes tout gonflés, o, o, o,

U, u, u, nous venons de boire tout,

Car on n'est jamais si pansi

Que lorsqu'on a bien battu, u, u, u.

Le bourreau. — Un industriel lausannois que ses affaires amenaient souvent en Valais, descendit un jour dans un village où il n'y avait qu'une méchante auberge. Les trois uniques chambres en étaient occupées quand il arriva. « Mais, lui dit l'hôtesse, il y en a une avec un très grand lit ; vous pourriez le partager avec le jeune homme qui l'a retenu ».

Après souper, le voyageur monte dans la dite chambre ; il y trouve le jeune homme dormant profondément. « Diable ! se dit-il, comment faire pour qu'il me laisse toute la couche ? » Soudain il ôte son habit, son gilet, les met au dos du lit, pose son chapeau dessus et, retroussant ses manches, s'arme de sa canne et s'escrime à faucher le couvre-chef.

Au bruit des coups, le dormeur se réveille, se met sur son céant et s'écrie :

— Mais que faites-vous donc, monsieur ?

— Oh ! n'ayez pas peur, je suis l'exécuteur des hautes œuvres et je m'exerce pour demain, car je dois fonctionner à Sion.

Ne voulant pas coucher avec un bourreau, le jeune homme se r'habille prestement et sort tout effrayé. Et l'autre de se coucher en se disant : « Allons, j'aurai une bonne nuit ! » — C. P.

LE TOUR DU LAC EN 1845

I

M. A. Bonnard veut bien nous communiquer le récit suivant qu'il tient d'un vieux Genevois, M. C. Finaz, qui s'est toujours fort intéressé à la navigation sur le Léman. C'est à propos de l'article de M. A. Bonnard publié dans la *Patrie suisse* sur la démolition des vapeurs « Winkelried » et « Aigle » que ce récit a été écrit.

L'HORAIRE de 1835 prévoyait un départ de Genève tous les jours de la semaine, à neuf heures du matin pour Villeneuve en touchant les ports de Coppet, Nyon, Rolle, Morges, Ouchy, Vevey, avec arrivée à quatre heures à Villeneuve. Retour : départ de Villeneuve, le lendemain matin, à neuf heures. Le dimanche, en été, si le temps le permet, départ de Genève à six heures du matin ; arrivée à Villeneuve vers midi ; départ à deux heures pour Genève, en touchant les mêmes ports qu'à l'aller.

Par un beau dimanche de juillet 1845, nous prenons le bateau qui part à six heures du débarcadère situé près du pont des Bergues, construit récemment comme le quai du Rhône (Grand Quai), avec ses bordures massives en roche. Les jetées n'existant pas encore, les vagues déferlaient contre le quai. Au débarcadère, l'*Aigle*, construit en 1837, comme les autres bateaux de cette époque (*Winkelried*, *Léman* et *Helvétie*), la partie supérieure de la coque séparée par une bande *clairo* « milieu, est de couleur brun foncé et rouge miumium depuis la ligne de flottaison.

Nous voici sur le pont : à l'arrière, les places de 1^{re} classe ; au centre du pont, un vitrage en lanterne donne du jour au salon ; des banquettes recouvertes en partie le vitrage. Voici la plateforme, élevée d'environ un mètre, qui supporte la roue du gouvernail, devant un pilier, avec la boussole. L'unique canot du bord est suspendu à l'arrière en dehors du bastingage, ainsi que deux bouées de sauvetage. Un escalier assez raide conduit au grand salon, et au salon des dames. Les salons sont très bas de plafond ; ils reçoivent l'air et la lumière par de petites fenêtres très rapprochées de l'eau. Pour jouir du paysage, il faut monter sur le pont. Quand les vagues sont fortes, on tire les volets en fer, afin qu'elles ne brisent pas les vitres. Le soir, deux lampes à huile éclairent le salon ; au centre duquel un fourneau à coke sert au chauffage, pendant les services d'hiver. Remontons sur le pont. Nous y voyons de chaque côté, à l'arrière des tambours, les escaliers mobiles avec paliers servant au débarquement dans les ports.

Au centre nous apercevons les machines sous leurs chassis vitrés, puis la passerelle, reliant les tambours ; c'est là que se tient le pilote qui fait signe au timonier tenant la roue du gouvernail, à l'arrière ; ils ne sont pas abrités ; quand il pleut, ils endossent leur caban à capuchon. Le pilote est en communication avec le mécanicien par un porte-voix ; il a sous la main une poignée qui actionne un sifflet aigu déchirant le tympan.

Sur le pont des II^{es} classes, même vitrage. La vergue attachée aux premières contre le mât qui portera la voile, en cas d'avarie à la machine, puis voici la cloche et deux petits canons de bronze servant aux fêtes de navigation pour les signaux ; voici la cloche, le cabestan et l'écoutille avec l'échelle de fer aboutissant

¹ Alphonse Karr.